

DEPARTEMENT DE L'AIN **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ARRONDISSEMENT: THOIRY DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE**: MIJOUX OBJET: Demande de subvention. transition SEANCE DU 20.06.2024 écologique : isolation et ventilation mairie-Etaient présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. Date de convocation : Nb de conseillers 00.06.2024 En exercice: 10 Secrétaire de séance : J.F. JOLY Présents: 8 Date d'affichage: 13.06.2024 Votants: 10 N° Délibération Pouvoirs: 2 01247.2024.06.039

## OBJET : BUDGET - Demande de subvention, transition écologique : isolation et ventilation mairie- poste

Madame le maire indique que, dans le cadre du projet de réhabilitation de six bâtiments communaux, une promesse de subvention de la Région d'un montant de 64 000 € a été obtenue pour l'isolation de la mairie et de la poste (hors toiture de la poste, dont l'isolation a déjà été réalisée début 2023 avec une aide de l'État et du Département).

Par ailleurs une subvention de 113 250 € a été obtenue du département en 2023 pour des travaux hors isolation dans ces deux mêmes bâtiments, dont le début d'exécution doit commencer dans les 18 mois. Pour compléter le financement des travaux sur ces bâtiments, Mme le maire propose de solliciter une subvention du Département au titre de la transition écologique dans le cadre du Pacte de territoire 2024/2026, qui peut couvrir à la fois les travaux d'isolation et ceux d'amélioration des dispositifs de chauffage ou ventilation. Elle viendrait ainsi compléter l'aide de la Région. Ultérieurement, sera sollicitée une aide de l'État, qui peut, elle être déposée à n'importe quel moment de l'année.

L'investissement est estimé à 206 000 € HT, se décomposant comme suit :

- Changement des fenêtres (25) : 70 000 €,
- Changement des portes extérieures (9) : 22 000 €,
- Isolation du plafond de la mairie : 22 000 €,
- Isolation des murs par l'intérieur : 32 000 €,
- Isolation du sol du rez-de-chaussée : 15 000 €,
- Changement du dispositif de ventilation : 45 000 €.

## Le plan de financement est le suivant :

SOURCES	MONTANT (€HT)	TAUX (%)
FONDS PROPRE	39 400	19

EMPRUNT	0	0
SOUS-TOTAL AUTO FINANCEMENT	39 400	
ÉTAT-DETR	61 000	30
REGION	64 000	31
CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 200	20
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	166 200	
TOTAL HT	206 000	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel, décrit ci-dessus et notamment la demande de subvention départementale ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;
- AUTORISE le maire à déposer une demande d'aide financière à hauteur de 20% et signer tous documents relatifs à cette opération.

Contre: / 0 Abstention: / 0 Pour: / 10 (dont 2 pouvoirs: C. GROSGURIN à J.F. JOLY et M.C. COUTURIER à D. JULLIARD)

DELIBERATION N°01247.2024.06.039

Pour extrait d'acte conforme Le maire, Martine VIALLET